



DOSSIER THÉMATIQUE

académie
Aix-Marseille **É**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

INTRODUCTION

Le Château d'If était initialement et exclusivement conçu comme une forteresse militaire destinée à défendre Marseille d'incursions étrangères. Cependant, dès la fin du XVI^e siècle, cette fonction guerrière fut combinée à une autre, celle de prison d'Etat. A l'instar d'autres geôles françaises, elle accueillit des détenus tout au long de son histoire, dans des conditions variant souvent selon le rang des prisonniers, le motif de leur incarcération et la tension liée à la crise politique justifiant les arrestations.

Le premier point développera les témoignages concernant les conditions de vie des détenus de la forteresse d'If et permettra de comprendre comment s'est établie la sinistre réputation du lieu.

Le second s'efforcera de dresser la liste exhaustive des « types » de personnes visées par l'Etat lors des diverses phases d'incarcérations massives, lesquelles ont correspondu à des secousses politiques majeures. On trouvera à la fin du document deux frises chronologiques mentionnant ces hommes célèbres ou demeurés anonymes pour le grand public, bien que clairement attestés dans la « galerie de portraits » du château.

L'approche de ce dossier permettra d'aborder l'étude des libertés et de leurs privations au fil des époques.

1. LES CONDITIONS D'EMPRISONNEMENT

L'impression actuelle en arrivant au Château d'If et en découvrant les cellules du premier étage auxquelles un nom de prisonnier est accolé ne permet pas aisément d'imaginer les conditions d'emprisonnement qui ont été celles des personnes incarcérées au cours des siècles. L'espace vide confère une illusion de vastitude, les cheminées conservées un mirage de confort. Les ouvertures existent, et il faut la rigueur d'une visite hivernale pour commencer à modifier cette première image trompeuse.

A l'origine, la forteresse devait se cantonner à un usage militaire et rien n'était donc prévu pour y enfermer des détenus. Pourtant, à partir du XVII^es, les prisonniers commencèrent à peupler le château et furent enfermés dans des conditions différentes, déterminées par leur fortune, leur nombre et la nature de leurs « crimes ». Thibaudeau relata cette distinction, constatée alors qu'il était préfet de l'Empire : « Pour les prisonniers d'importance, il y avait des chambres passables, et de grands cachots pour loger la canaille. Les distinctions sociales existent jusque dans les prisons et ne finissent même pas dans les cimetières.»¹

LES PISTOLES

Elles doivent leur nom au prix à payer pour y séjourner et concernaient donc les cellules de l'étage, mieux pourvues, destinées aux prisonniers relativement fortunés. Toutes avaient en effet une fenêtre ouvrant sur la cour et une cheminée pour lutter contre froid et humidité. Elles abritèrent les nobles envoyés par lettre de cachet, les conspirateurs de haute naissance tels Casimir de Pologne, frère du roi Ladislas qui fut incarcéré à If avant d'être transféré à la citadelle de Sisteron puis à Vincennes en 1638.²

¹ *Mémoires*, 1810.

² Voir p 8



Cheminée d'une des pistoles du Château, cellule dite du Comte de Mirabeau

En règle générale, elles ne servaient qu'à un seul prisonnier à la fois. Ceux-ci avaient le droit de recevoir et d'envoyer du courrier, d'amener leur propre mobilier et de suivre un « régime » de faveur, puisque les familles payaient une pension mensuelle pour la nourriture, adaptée à la condition des détenus, et l'entretien. A l'époque où Mirabeau fut incarcéré, soit de 1774 à 1775, on estime que cette pension se montait à 750 livres (600 pour le couvert, 150 pour l'entretien). De même, la promenade quotidienne était autorisée sur la terrasse, et les conditions adoucies en fonction des relations entretenues avec le commandant du fort : ainsi le futur orateur de la Constituante organisait-il de véritables festins dans sa cellule, qu'il payait 54 livres par mois.

LES CELLULES COLLECTIVES

Le destin des prisonniers du commun fut cependant loin de ressembler à celui des prisonniers de haute naissance. Ils furent souvent rassemblés dans ce qui est la grande galerie du rez-de-chaussée ou à la base des tours dans lesquelles les conditions de vie étaient extrêmement dures.

LA GRANDE GALERIE

Au rez-de-chaussée, la grande galerie accueillit les prisonniers dans des conditions de détention moins favorables que celles des pistoles. Pas de régime de faveur, chacun s'y entassait plus ou moins en fonction du nombre de détenus. Dans les cas ordinaires, la prison comptait une trentaine de « pensionnaires », mais l'exemple de l'incarcération des émeutiers de 1848, 1851 et 1871 rendit la promiscuité pénible, les périodes cités ayant amené à l'emprisonnement de plusieurs centaines d'hommes. En 1848-49, le nombre des prisonniers politiques se monta à 120 puis 153 hommes, répartis dans 4 salles puis six. Les « sorties » - il est difficile de parler de promenades dans cet espace exigu de la cour centrale - étaient quotidiennes, sous la surveillance aisée des gardiens postés à l'étage. Durant les épisodes révolutionnaires, et en raison de la surpopulation, les prisonniers y passaient la journée, dormant seulement la nuit dans les cellules collectives.

Pas de fenêtre, de chauffage ni de conditions privilégiées, notamment concernant le couchage. Quant à l'hygiène, l'unique point d'eau central ne favorisait guère que de ponctuelles ablutions. On vendait la soupe, le pain et le vin aux prisonniers. Les hommes, qui ne dormaient que sur de la paille, recevaient la visite du barbier une fois par semaine, celle du médecin 3 fois par semaine, les malades étaient transférés à l'Hôtel-Dieu. En janvier 1849, l'eau fut souillée, ce qui fit craindre le typhus « depuis que le donjon renferme des prisonniers dont un certain nombre n'est pas doué de l'instinct nécessaire à l'entretien de la propreté individuelle et de la propreté des lieux » disait un rapport de l'époque qui préféra incriminer le manque d'éducation des prisonniers que s'interroger sur l'état de la prison, ce qui n'entraîne d'ailleurs pas en ligne de compte à cette période.

Gaston Crémieux, principal acteur des journées de 1871, décrira dans ses *Impressions d'un condamné à mort*, une « abominable prison politique où les prisonniers étaient rongés par la vermine, couchés sur une

paille ou plutôt sur du fumier, buvant de l'eau et respirant un air rare par une grille étroite. On était quatre-vingts dans une casemate qui pouvait à peine en contenir quarante. »

Encore ces conditions n'étaient-elles pas les plus dures, puisque le sort des Protestants enfermés à If à partir de 1696 leur fit « goûter » d'autres lieux, encore plus insalubres.

LES CULS DE TOUR

Les Protestants furent victimes d'une politique très répressive à partir de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Facilement pourchassés puisque la liberté de culte était interdite, ils furent victimes d'une « flambée de sentences » comme l'écrit l'historien André Zysberg³, et plus de la moitié des jugements et condamnations concerne un rassemblement pour le culte. Les femmes étaient généralement emprisonnées, et les hommes condamnés aux galères. Marseille était la principale destination de ces derniers, puisque l'Arsenal des galères royales y était installé. A If on incarcéra surtout les « fortes têtes », les hommes ayant refusé de plier, même dans les dures conditions de vie des galériens.

D'abord emprisonnés par trois, à partir de 1696 puis en plus grand nombre vers 1699-1700 et jusqu'en 1713 où l'assouplissement de la répression se fit enfin sentir, les condamnés furent enfermés au pied des tours, surtout la tour Saint Christophe.

Les Protestants réussirent à faire passer des lettres ou écrivirent le récit de leur détention quand ils eurent -rarement- l'occasion d'être libérés, comme il sera vu plus loin. Certaines rapportent, comme celle de Jean Serres, datée du 1^{er} août 1709, la topographie de ces cellules particulières, la première étant située dans la tour du donjon :

« A la voûte de ce fond affreux de tour, sous les pieds de ceux d'en haut, il y a un trou à passer un homme sur lequel il y a quatre bandes de fer, de sorte qu'ils ne reçoivent que fort peu d'air par ce soupirail, et point du tout de jour, tellement que ce lieu-là est si humide et si infect qu'on a peine à y subsister. Comme tous y tombent malades depuis quelque temps, on les fait monter là-haut, où ils restent quelques mois, et on fait descendre les autres, de cette manière, ils se soulagent. J'ai resté longtemps dans ce fond de tour, où il y a des légions de puces qui dévorent jour et nuit, et de belles tapisseries d'araignées. Il n'y manque pas d'autres insectes : les scorpions y sont fort abondants, mais ils ne font point de mal. »

Dans la même lettre, il évoque également les cachots de la seconde tour, où son frère est emprisonné :

« Pour entrer dans le fond de la tour où est Serres le cadet, il ne faut point entrer dans le donjon. On y va de la place de dehors. Il faut descendre dans un fossé assez profond, taillé dans le roc, sur lequel est élevé le pont-levis par où on entre dans le donjon. On y descend par une échelle, puis on monte par une autre dont le bout appuie contre une vieille embrasure de canon, où il faut entrer sur les mains, et de là sauter de la hauteur de quatre pans dans le fond de cette tour qui est fort humide aussi. Et cette embrasure est fermée par deux portes qui ont chacune un trou d'un pan en carré pour donner un peu d'air ; l'un est à l'extérieur et l'autre à l'intérieur du mur de la tour qui a douze pans d'épaisseur pour le moins. Ces méchants endroits-là ont causé la mort depuis que j'y suis. Ainsi de vingt prisonniers que nous

³ *Les galériens, vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*. Points Seuil Histoire

étions en tout, il en est sept depuis l'an 1706 et il en reste treize, dont la plupart se voient comme sur le bord du tombeau.»⁴

Les conditions épouvantables de leur emprisonnement sont également relatées : insalubrité, absence de jour, maigres paillasses et présence d'insectes qui pullulent de par la nature du lieu ainsi que les ordures qui ne peuvent que s'y accumuler. Une lettre d'Elie Neau datée du 5/11/1696, témoigne :

« Ces fosses sont dans le fond de deux tours, qui sont voûtées, où il n'y a point d'air que par le trou où on entre. Cela est plein d'ordure et de puanteur. [...] Nous sommes couchés sur une poignée de méchantes pailles, et Dieu qui voit mon cœur sait que les vers sortent de nos hardes, et grimpent le long des murailles. Dans cette condition on aggrave encore notre joug, en ce que pour cinq sols, on n'a pas grand-chose dans un temps comme celui-ci, où tout est extrêmement cher. Nous offrons de ne pas toucher l'argent, mais seulement qu'on nous le donne en vivres, mais on ne veut pas nous ouïr. [...] Quand nous sommes malades, on nous refuse le secours du chirurgien.[...] On demanda à M. le commandant la permission de nous faire saigner. Il répondit qu'il aimait mieux nous achever à coups de pistolet. »

Céphas Carrière, un autre détenu, dit pour sa part :

« Le lieu est si méchant qu'il est impossible d'y durer. J'ai resté presque toujours dans le plus mauvais cachot, dans lequel il n'y a aucun jour et où il faut vivre à la lumière de la lampe. »

Ainsi se forgea l'image d'une prison détestable, un lieu où l'espoir était interdit, ce qui permit plus tard de présenter sous la plume de Dumas l'île d'If comme « cette prison autour de laquelle règne une si profonde terreur, cette forteresse qui fait vivre depuis trois cents ans Marseille de ses lugubres traditions ».

LA DURETE DE LA SURVEILLANCE

La personnalité des gardiens n'est pas exempte d'importance tant y est lié l'aspect humain dans ce lieu que tout déshumanise. Ils contribuent à forger l'image terrible de la prison désespérante, souvent avec raison, comme en témoigne cette lettre de mai 1783, adressée à l'oncle d'un détenu qui se plaint des mauvais traitements qui lui sont infligés. « Lorsque quelqu'un a la permission de descendre pour aller à la messe (ce qui ne s'accorde que très rarement ici), il est escorté par deux soldats, pour qu'il ne parle à personne, pour qu'il ne remette point de lettre. A la vérité, il y a souvent des étrangers qui viennent pour visiter le fort, et nous tâchons de leur donner des lettres pour la poste ; c'est pourquoi je ne sais pas si celles que je vous ai écrites ont été à leur destination. [...] Je n'ai point de bas, ni de culotte, ni de chemise, enfin je manque de tout ; il me manque même à manger. On refuse de m'apporter même de l'eau, et on me fait payer tout ce qu'on veut. Il ne m'est pas permis de dire un mot, autrement on vous met à la chaîne ; on vous met dans une basse fosse par où l'on descend dans une couffe. »

⁴ Un pan avoisine les 25 cm, un mur mesurant environ 3 m, soit 12 pans.

3- QUELS TYPES DE PRISONNIERS ?

Il est à noter que la forteresse d'If devint prison d'Etat dès 1580 mais accueillit, en parallèle des « ennemis de l'Etat », des prisonniers de droit commun, le plus souvent d'anonymes Marseillais ou individus des environs, et des fils de famille. Les Protestants pourront être classés légèrement à part, puisqu'ils furent certes déclarés hors-la-loi, mais que cette loi d'intolérance religieuse en fit les victimes innocentes d'une répression d'Etat.

LES PRISONNIERS DE DROIT COMMUN

Dans sa première période, jusque les années 1630, le château accueillit essentiellement quelques escrocs et charlatans divers.

Sous l'Ancien régime, ce furent les règnes de Louis XIII et Louis XIV qui drainèrent le plus de prisonniers, en raison aussi d'une politique répressive plus systématique rendue « nécessaire » pour l'instauration du pouvoir absolu.

A l'époque où Mirabeau y fut incarcéré, en 1774, il nota la présence d'une trentaine de détenus, « six [lui semblant] d'assez mauvais sujets, l'un desquels, était détenu par un proche parent qui vivait publiquement avec la fille du prisonnier. Tous les autres, excepté un malheureux vieillard [...] étaient jeunes, simples, sans exception. Beaucoup avaient de l'esprit naturel et du talent. » Il parla également de la forteresse comme de la « Bastille des mauvais garnements ».

A la révolution, l'abbé Peretti y fut emprisonné pour avoir séduit une jeune noble qui accoucha de ses œuvres en pleine nuit dans la rue. Il fut rapidement libéré.

Sous le Consulat, on dénombra 10 voleurs de grand chemin ayant pour chef un certain André Fayet, boulanger de son état, qui sévissaient dans les campagnes et les routes aux abords de Toulon. Ils furent punis de dix ans de détention.

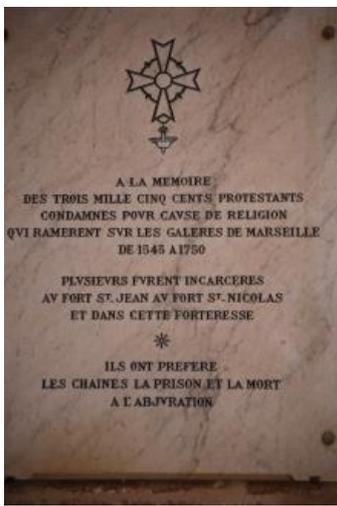
LES FILS DE FAMILLE

Le château d'If ne fait pas mesure d'exception en ce qui concerne ce type de prisonniers. Sous l'ancien Régime il n'était pas rare que les pères fassent arrêter et emprisonner les fils rebelles par lettres de cachet afin de les mettre au pas et leur faire retrouver le sens commun. L'exemple de Mirabeau sera traité plus loin, mais n'est pas marginal lui non plus. En fait, cette mesure ne montre pas uniquement le dernier recours des pères trop sévères pour imposer leur loi à des fils souhaitant simplement leur indépendance.

Derrière ce cliché se dissimule aussi une mesure judiciaire de protection des biens, garantissant le patrimoine familial. En effet, dans le cas de dettes trop importantes contractées par un membre imprévoyant de la famille, la lettre de cachet avait pour conséquence immédiate de suspendre les poursuites financières : les débiteurs étaient en quelque sorte absous de leurs créances.

LES PROTESTANTS

Cette plaque fut apposée dans la cour du Château d'If en 1953 par le pasteur Kaltenbach, auteur d'un ouvrage sur les *Protestants dans les galères et cachots du Roi*.



Plaque commémorative dans la cour intérieure du Château d'If à gauche de la porte principale

Il a été question précédemment des conditions déplorables d'incarcération des Protestants au Château d'If, même si, une fois enfermés, ils étaient « libres » de lire et écrire.

Les motifs de leur internement semblent particulièrement arbitraires lorsqu'on en découvre la liste. La persécution religieuse qui amena les galériens Réformés à Marseille puis à If battit son plein entre 1696 et 1713, même si les dates mentionnées sur l'hommage de Kaltenbach donnent une étendue plus large de celle-ci.

Quelques exemples que l'on retrouvera facilement dans l'ouvrage de Zysberg déjà cité méritent d'être mentionnés :

Le rassemblement pour les offices, l'arrestation sur le chemin de l'exil, le refus d'abjurer lors d'un procès, valaient à un homme les galères.

Une fois dans l'Arsenal, le fait de chanter les psaumes amenait d'autres vexations et punitions parfois dures, comme le fouet.

En 1699-1700, « l'affaire du bonnet » provoqua une nouvelle série de tourments : les aumôniers décidèrent que les Protestants qui assistaient à la messe sur les galères auxquelles ils étaient attachés comme les prisonniers catholiques, devraient se découvrir durant l'élévation. Beaucoup refusèrent. S'ensuivirent des décisions particulièrement dures, comme celle d'imposer la bastonnade aux récalcitrants qui furent le plus souvent martyrisés avec cruauté. Les hommes soupçonnés d'appeler leurs coreligionnaires à la résistance furent emprisonnés dans les forts de Marseille. « Les forçats 'dangereux' étaient ôtés des galères pour être jetés dans les cachots du Fort Saint-Jean, de la citadelle Saint-Nicolas, du château d'If, et dans les cellules 'aménagées' sous les toits de l'hôpital des forçats. L'on y dénombrait une douzaine d'enterrés vifs vers 1700. » Zysberg, p198.

Les Protestants purent cependant toujours correspondre avec l'extérieur et cela occasionna pour certains d'entre eux leur libération, sur fond d'accords diplomatiques, ce qui permet de les ranger doublement dans la lignée des prisonniers d'une politique de répression d'Etat.

Nombreux avaient été les Réformés à s'exiler depuis les persécutions sanglantes du siècle précédant la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Ils avaient ainsi gagné les Etats du Nord déjà convertis et la Grande-Bretagne. La nationalité de leur pays d'accueil leur avait été souvent accordée. Elie Neau, dont il a été question plus haut, était ainsi citoyen britannique depuis 1679. Commerçant aux Bermudes, il avait été capturé par un corsaire français, jugé et condamné aux galères. Il fut emprisonné pour prosélytisme, d'abord à la citadelle, puis à If où il poursuivit ses chants à l'isolement. Il bénéficia des accords de la paix de RYSWICK, conclue le 20/09/1696 entre la France et les Provinces Unies décrétant une amnistie générale et fut libéré le 3/7/1798.

De même les frères Serres, tous trois emprisonnés dans les forts de Marseille, furent libérés à la demande de la reine Anne d'Angleterre en 1713 pour Jean et David, et 1714 pour Pierre. Ils bénéficièrent de pensions accordées par les Provinces Unies et furent reçus en audience royale. Jean Serres est enterré dans la cathédrale de Winchester.

LES ENNEMIS DE L'ETAT

Ils furent assez nombreux selon les périodes plus répressives que furent les règnes de Louis XIII et Louis XIV, et durant les crises du XIX^es.

Les périodes d'emprisonnement furent parfois anecdotiques, quelques semaines par exemple en fonction de la gravité de la peine ou de la grâce prononcée, de l'importance du prisonnier et de ses appuis ou des circonstances politiques, mais d'autres annoncèrent des peines très lourdes allant jusqu'à la condamnation à mort.

La liberté d'expression fut difficile à conquérir et les occupants du Château d'If payèrent aussi de quelques semaines ou mois des protestations énergiques contre les décisions royales ou des tentatives de complots. Le cas de **Bernardot**, qui avait tenu des propos contre Richelieu dans les années 1630, est un peu particulier, au sens où ce n'est pas la justice royale qui le fit périr. Arrêté et transféré à If, ne supportant pas la détention, il refusa de se nourrir et mourut de faim au bout de 11 jours de prison.

4- LES GROUPES A MUSELER

LES ECCLESIASTIQUES

La plupart du temps, ils se sont contentés d'agiter les foules dans des prédications plus ou moins violentes et talentueuses. Ils furent les moins durement châtiés.

- **Davin et Perrier**, pères minimes sous le règne de Louis XIII furent brièvement incarcérés, et probablement plus en raison de dissensions internes dans leur couvent que par réelle volonté de nuire au pouvoir.
- En août 1664, **6 prêtres** ayant protesté dans leurs prêches contre le Roi et le Parlement lorsque Louis XIV s'empara du Comtat Venaissin et enjoignit au légat du Pape de quitter Avignon furent emprisonnés quelques semaines.
- **L'abbé Margon**, jésuite brillant, polémiste de talent, ne put cependant résister à la politique ambiguë de cet ordre et finit par contester les principes mêmes qu'il avait défendus. Il fut envoyé à Sainte Marguerite puis à If par lettre de cachet après un scandale remonté jusqu'à la Cour dans les derniers moments du règne de Louis XIV. En mauvaise santé il fut libéré et finit ses jours en 1760 dans un couvent de Béziers, sa ville natale. On lui doit de savoureux vers sur le Château. (ANNEXE I)
- **L'abbé Desmazures** fut arrêté à Toulon en 1814 parce qu'il avait dénoncé publiquement la captivité du Pape et était allé le saluer à Savone dans son exil. Ce chevalier du Saint Sépulcre, aumônier de l'Ambassade de France près de la Sublime Porte, paya temporairement dans les geôles de Fort Lamargue, Fénestrelle, puis If sa trop grande liberté de parole.

LES ESPIONS

Avérés ou simplement soupçonnés, les espions alimentaient toutes les cours d'Europe avec ferveur et en grand nombre. Qu'ils aient été de rang modeste ou de haute naissance, leur activité, lorsqu'elle était éventée, leur a valu de sérieux désagréments. Ceux-ci se modulent cependant en raison de leur rang, de la gravité des actes et de la fébrilité de l'époque.

- **Alberto del Campo** (ou Valère de Foenis selon les auteurs) fut exécuté à Aix le 23/12/1588 pour avoir comploté en faveur de l'Espagne, s'étant présenté comme un thaumaturge dans la société aixoise avant de passer pour un fauteur de troubles, un empoisonneur et semeur de peste. Il avait été emprisonné à If le 4/12/1588.
- **Casimir de Pologne**, frère du roi Ladislas, conserva sa vie, mais fut emprisonné plusieurs années dans les prisons françaises dans les années 1638-40. Il complotait ouvertement avec l'Espagne contre la France. Il fut arrêté alors que, venant d'Italie par bateau, il souffrit tant du mal de mer qu'il voulut achever sa route par la terre. Il arriva jusqu'à Marseille où il devait rembarquer, mais fut reconnu et emprisonné au Château. Plus tard, on le transféra à la citadelle de Sisteron, où il demeura entre le 23 février et le 16 août 1639. La geôle suivante fut Vincennes avant une libération l'année suivante. Le prince fut ensuite roi de Pologne.
- **Les officiers espagnols** de la suite royale du souverain en exil Charles IV : Ballesteros, son premier chambellan, et Lahoru, consul d'Espagne à Bayonne, furent incarcérés mais sans davantage de persécutions en raison de leur nationalité étrangère de 1810 à 1812.

LES CONSPIRATEURS

Ce furent les plus durement punis, leur séjour à If ayant la plupart du temps débouché sur des condamnations à mort.

- **Le chevalier Anselme**, premier des prisonniers politiques du château, fut exécuté sans jugement : étranglé dans sa cellule par deux galériens pour avoir comploté contre Henri III en 1580. Il avait voulu conquérir le marquisat de Saluce, en Piémont, inquiétant Avignon puis Arles. Son corps fut jeté sur les rochers où il s'écrasa.
- **Les complices de Cadoudal**, arrêté et exécuté en 1804 après avoir conspiré à plusieurs reprises pour assassiner ou enlever Napoléon, furent incarcérés dix ans au château et c'est l'avènement de Louis XVIII qui amena leur libération. Le fait était grave, car la seconde conspiration était dirigée depuis l'Angleterre où Pitt, premier ministre, souhaitait organiser un enlèvement de Bonaparte pour l'exiler à Sainte Hélène à la fin de 1803. Cadoudal fut exécuté en place de Grève le 25/7/1804, les autres condamnés à la réclusion à perpétuité. Lajolais, intermédiaire entre tous les conjurés, D'Hozier noble lié au marquis de Villeneuve (originaire de Valensole), François d'Yverdon, François de Versailles- ancien officier, purgèrent leur peine dans les prisons d'If. Ils furent fêtés comme des triomphateurs à leur libération, à l'exception de Lajolais mort « de langueur » en 1808 dans sa cellule.

LES REVOLUTIONNAIRES

Les périodes révolutionnaires agitèrent particulièrement Marseille autant que le reste du pays entre 1789 et 1871. Elles allaient amener de nombreux prisonniers au château, souvent dans des circonstances dramatiques.

LA REVOLUTION DE 1789

A Marseille comme ailleurs la situation était explosive avant l'été 1789 et des émeutes sérieuses avaient éclaté dès le mois de mars. Le 23, la maison de Rebuffel, le fermier des impôts directs, fut saccagée ainsi

que celle du maire, de l'assesseur et de l'intendant. On baissa les prix de la viande et du pain. Cela ne suffit pas et deux jours plus tard, après que maire et autres notables eurent pris la fuite, Marseille se gouverna seule, grâce à une assemblée élargie composée dans une écrasante majorité de représentants du Tiers-Etat. Une garde citoyenne fut également constituée, formée de portefaix et de jeunes bourgeois volontaires. Elle contrôlait le courrier, la circulation dans et hors de la ville, et se rendait même à l'extérieur pour imposer sa loi. Cela dura jusqu'au 20 mai où elle fut dissoute.

Fin mai, un impôt fixé par la municipalité toucha les propriétaires d'immeubles. Le conseil de ville rétabli dans son ancienne formation d'avant les émeutes de mars décida le 23 juillet d'adhérer à tous les textes votés par l'Assemblée constituante. Ce jour-là une assemblée de citoyens demanda de réformer la garde bourgeoise, et d'instaurer des séances de conseil municipal ouvertes au public. Les Marseillais se rendirent ensuite à Aix pour exiger la libération des prisonniers de mars, et l'obtinrent.

Le 19 août marqua un incident grave qui fut à l'origine des arrestations et incarcérations dans les « bastilles » marseillaises, If en tête. A l'invitation placardée sur les murs de mettre au point une manifestation populaire le soir même à la Tourette, des citoyens furent confrontés à la garde bourgeoise. Selon des plaidoiries rédigées par la suite à la demande des prisonniers détenus à If, la garde aurait voulu parader en usant de ses cartouches. Des coups de feu seraient partis soi-disant suite à des insultes issues de la foule. On déplora un mort parmi les soldats et deux chez les civils. La dépouille du milicien fut traînée dans la ville, et la maison de l'échevin Lafèche fut mise à sac. Les arrestations qui s'ensuivirent furent ordonnées par Bournissac, prévôt général des maréchaussées, et appuyées par les troupes du comte de Caraman, qui stationnaient aux portes de la ville depuis le printemps.

La bataille pour la libération des prisonniers se fit à coups de lettres patentes adressées au Conseil général de la ville pour récuser les membres nommés du tribunal, pour exiger la tenue des audiences et de la défense dans un tribunal qui serait construit en ville alors que les détenus incarcérés dans les prisons ne pouvaient pas bénéficier d'une défense correcte sur place, pour faire appliquer enfin les premières lois de l'Assemblée Nationale en faisant juger les prévenus, non pas à Aix mais à Marseille et lors d'audiences publiques. De là provient peut-être une assertion que n'attestent pas tous les historiens disant que le Tribunal Révolutionnaire aurait siégé à If entre 1789 et 1791 et tenu 19 audiences, jugé 197 personnes et prononcé 66 condamnations à mort. L'affaire fit grand bruit et prit une tournure nationale puisque Mirabeau alla plaider lui-même en faveur des prisonniers d'If à l'Assemblée le 26 janvier 1790. Il demandait qu'ils soient transférés sur le continent, jugés et libérés. Leur libération fut décrétée au mois de mars.

Sur l'île le climat fut douloureux à cette période en raison du nombre important de prisonniers. Jean Chauvet, perruquier, assassina un porte-clefs nommé Durand, en raison de mauvais traitements qu'il subissait. Il fut condamné à mort et pendu au rempart face à Endoume. De même un certain François Bunel, marin, se serait pendu de désespoir au crochet de fer de la poulie d'une citerne. En 1791, après la mort du chevalier Alègre, qui avait été connu pour sa dureté, il n'y eut plus de commandant du fort. Il fut remplacé par un lieutenant dirigeant un groupe de soldats, invalides. Cependant, même après le départ des nombreux prisonniers, la Révolution allait encore faire sentir ses dissensions parmi les soldats. En 1793, le commandant des invalides se nommait Belpport, solitaire et étranger à Marseille. Il fut accusé par un sergent, Huguët, d'être un aristocrate, conspirateur pour rétablir l'ancien régime. Démis de ses fonctions de commandant il resta cependant sur If et Charabot, jacobin violent, devint son supérieur. De provocations en insultes diverses, les deux hommes se battirent en duel et Belpport mourut.

En 1848, le commissaire extraordinaire des Bouches-du-Rhône et du Var, Emile Ollivier, âgé de 23 ans, dut affronter dès le début du mois de mars des émeutes sévères dans Marseille. La journée de travail d'un ouvrier venait d'être portée par l'Assemblée nationale à 11h en province contre 10 à Paris. Les ouvriers se révoltèrent, mécontents de cette décision de la république qui ne plaidait pas en leur faveur. Pour désamorcer la crise, Ollivier fit voter un arrêté préfectoral maintenant la journée d'un ouvrier marseillais à 10h de travail.

Entre temps, des Parisiens arrivèrent de la capitale pour apporter leur aide aux révolutionnaires italiens. On refusa de viser leurs passeports et ils furent bloqués à Marseille. Durant ce temps, ils ne restèrent pas inactifs et poussèrent les ouvriers à mener une nouvelle révolte. Le 18 juin, une tentative de prendre la Préfecture avorta. Le 21 on poussa les hommes dans la rue, en menaçant de voir casser l'arrêté préfectoral et fermer les ateliers nationaux. Le 22, une garde d'environ 4000 hommes causa une immense émeute. Certains gardes nationaux se rallièrent à eux. De barricades en émeutes gagnant toute la ville, la situation dégénéra et Ollivier fit appel à des régiments d'Avignon et Aix le 23, qui écrasèrent l'insurrection. Le peuple n'avait globalement pas suivi.

200 prisonniers furent envoyés aux forts Saint Jean et Saint Nicolas, 120 et finalement 153 hommes furent incarcérés à If. Le 31 octobre de nombreux non-lieux furent prononcés par la cour d'appel d'Aix mais les prisonniers ne furent pas libérés pour autant. Les Assises de la Drôme réunies à partir du 25/6/1849 prononcèrent 80 acquittements, 55 condamnations, dont 3 déportations outre-mer et des peines de prison de 5 mois à 12 ans le 12 août, soit plus d'un an après le début de la détention des insurgés. Ollivier fut révoqué. Les détenus laissaient à If, en quittant la forteresse, un témoignage unique de leurs professions, noms, intérêts, en l'espèce des panneaux sculptés et gravés de la cour centrale du château.⁵

LES SUITES DU COUP D'ETAT DE DECEMBRE 1851

Dans le sud de la France et notamment dans le Var et les Basses-Alpes, le mouvement républicain fut actif et violemment réprimé. A Marseille, le coup d'état du prince-président avait été préparé de longue date, de sorte que la police n'ignorait rien des activités des républicains ni de l'identité de leurs chefs. L'armée était prête à intervenir ; le 4 décembre les journaux furent interdits de parution dans la ville, et tout demeura calme alors que 7 à 8000 mineurs armés s'apprêtaient à La Fare. L'armée parcourut les Bouches-du-Rhône et procéda à plus de 300 arrestations (données variant légèrement selon les sources). On emprisonna à If les hommes arrêtés, dont 154 Bas-Alpins. Ils y demeurèrent du 11 décembre au 23 avril 1852, les leçons de la lenteur judiciaire de 1848 ayant été tirées, les conditions d'incarcération furent au moins allégées en durée. Des commissions mixtes prononcèrent 93 déportations en Algérie, 17 à Cayenne, et des peines d'internement et de prison. Un certain nombre furent graciés. **Agenon**, condamné à la déportation en Guyane, y mourut après plusieurs années de bagne.

LA COMMUNE MARSEILLAISE

Les premières émeutes éclatèrent à Marseille le 7 août 1870, après les défaites de Wissenbourg et Forbach (donc un mois avant Sedan). Un rassemblement estimé à 40 000 personnes se massa devant la Préfecture, jetant à bas les insignes du pouvoir impérial. 4 meneurs furent identifiés, tous membres de

⁵ Consulter l'axe « le monument comme source », 4^{ème} partie « les traces laissées par la main de l'homme : graffiti et inscriptions »

L'Internationale socialiste : **Gaston Crémieux, Jean-Baptiste Brochier, Maurice Rouvier et Gustave Naquet**. La mairie fut occupée ; Crémieux fut arrêté et condamné le 27 août à 6 mois de prison.

Le 4 septembre, soir de l'ultime défaite française, la République marseillaise fut proclamée unilatéralement, le nouveau maire républicain élu le 27 août après les élections municipales était Thomas Bory. Crémieux fut libéré de prison. La préfecture fut envahie le lendemain et la ville vécut une expérience d'autogestion dans un climat quasi insurrectionnel permanent jusqu'au 4 novembre. Bory fut momentanément chassé et remplacé par Carcassonne, poète révolutionnaire placé à la tête de l'hôtel de ville en octobre.

Le préfet Gent, nouvellement nommé début novembre parvint à remettre progressivement de l'ordre, organisa de nouvelles élections municipales qui ramenèrent Bory à la mairie. Une relative accalmie s'installa jusqu'aux législatives de février 1871. Gent, élu député, quitta ses fonctions. La Commune parisienne proclamée le 18 mars, enflamma de nouveau Marseille. Le 22, Crémieux prononça un discours virulent qui porta au pouvoir une commission de 12 membres dont il était le chef. Mais les modérés ne suivirent pas. Le 4 avril, alors que la préfecture était occupée depuis 13 jours, les troupes du général de La Villeboisnet occupèrent toute la ville. Les insurgés résistèrent et furent environ 2000 à tenir le palais préfectoral, la troupe mit les batteries au pied de Notre-Dame de la Garde et bombardra le quartier. Les barricades furent enlevées dans l'après-midi, la reddition fut complète lorsque les troupes s'installèrent dans les immeubles face aux révolutionnaires retranchés. Une vingtaine de morts fut à déplorer. Quelques 513 arrestations furent réalisées, dont celles de 4 femmes.

Les prisonniers furent incarcérés à Saint-Jean ou If. Le 8 avril, il y eut une soixantaine de libérations, dont 3 femmes. Les chefs, Crémieux, Pélissier, Gavard et Etienne, qui avait destitué le préfet, furent enfermés au fort Saint Nicolas en attendant l'instruction. Le conseil de guerre siégea du 12 au 28 juin et prononça 3 condamnations à mort. Les détenus furent transférés à If. Seul Crémieux fut finalement exécuté, les autres restèrent en détention dans le fort. Quant aux derniers émeutiers, ils furent souvent relâchés après avoir été acquittés.

Dans la forteresse d'If, les détenus gravèrent leurs noms sur les murs. Di Roma précise qu'ils furent effacés au burin en 1890 lorsque le château fut ouvert au public afin d'éviter que leur mémoire ne soit flétrie. C'est à ce moment que les inscriptions de 1848 furent recouvertes d'un enduit à la demande des descendants des insurgés, ce qui eut pour mérite de protéger les gravures jusqu'à une période avancée. (voir axe 4 « le monument comme source, 4° partie citée en note 5).

Pour en savoir plus :

Retrouver les autres ressources pédagogiques en [cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://action-educative.monuments-nationaux.fr>

ANNEXE

Vers de l'abbé de Margon, « hôte » du Château d'If au milieu du XVIII^os.

Iles où gronde sans cesse
Les vents, les flots mutinés
Effroyable forteresse,
Souci des infortunés
De vos étroites limites

Je ne vois que satellites
Armes, chaînes et cachots...
Nul grain, nul fruit, nul herbage
N'attire ici les oiseaux.
Le séjour paraît sauvage
Même aux hiboux, aux corbeaux.
Château pour la pénitence
Le plus digne de l'univers
Vous qui passez l'excellence
Des thébaïques déserts ;
J'en accepte la retraite,
Votre volonté soit faite,
Seigneur, j'y suis attentif ;
Mais à mes vœux plus propice,
Ecartez de moi ce calice
Sauvez-moi du château d'If.

Lefranc de Pompignan *Voyage de Languedoc et de Provence*, 1784

Nous fûmes donc au château d'If.
C'est un lieu peu récréatif
Défendu par le fer oisif
De plus d'un soldat maladif
Qui, de guerrier jadis actif
Est devenu garde passif
Sur ce roc, taillé dans le vif,
Par bon ordre on retient captif,
Dans l'enceinte d'un mur massif,
Esprit libertin, cœur rétif,
Au salutaire correctif.
D'un parent peu persuasif,
Le pauvre prisonnier pensif,
A la triste lueur du suif,
Jouit, pour seul soporatif
Du murmure non lénitif
Dont l'élément rébarbatif
Frappe son organe attentif.
Or, pour être mémoratif
De ce domicile afflictif,
Je jurai d'un ton expressif
De vous le peindre en rime en If.
Ce fait, du roc désolatif,
Nous sortîmes d'un pas hâtif,
Et rentrâmes sur notre esquif, en répétant d'un ton plaintif
Dieu nous garde du Château d'If !

BIBLIOGRAPHIE :

BUSQUET R. , « Le Château d'If », in *Marseille* n°3, mai-juin 1948, p 3-12

ISNARD E. , 1) « Le vieux Port et ses alentours, le château d'If », in *Marseille* n° 14, fin octobre 1951, p 33-38. 2) « Marseille, sa parure d'art et de souvenirs : le château d'If », in *Marseille*, n°44, mai-juin 1961, p 49-54.

CIRAVEGNA N. et BLUA G., *Histoire du château d'If suivi de La Prison de la mer*, éd. Autres temps, Gémenos, 2005.

DI ROMA F. *Le Château d'If*, éd. Jeanne Laffitte, Marseille, 1990

DI ROMA P. « Le Château d'If », in *Marseille*, n° 181, septembre 1997, p 56-60.

DUCHENE R. *Le Château d'If. Les îles*, éd. Ouest France, Rennes, 1981.

DUCHENE R. et CONTRUCCI J. *Marseille*, Fayard, 1999. Chp 48, 57 et 62.

ESPERANDIEU E. *Le Château d'If*, Marpon et Flammarion, Marseille, 1895.

FAUCHERRE N. , BRIGHELLI J-P, BILLOU F. : *Le Château d'If et les forts de Marseille*, Coll. Itinéraires du Patrimoine, Caisse nationale des Monuments historiques et des sites, éd. Du patrimoine, 1999.

DE LAGET P. *Le Château d'If, son histoire, ses prisonniers*, Imprimerie Dumas, Saint-Etienne, 1956.

LARDIER A. *Des Prisons d'Etat dans le Midi. Histoire du château d'If, des îles sainte-Marguerite, des forts Lamalgue, Saint-Jean, Saint-Nicolas, etc.*, deretz Séverin et Cie, éditeurs, Marseille, 1845.

PONTUS P. *Le Château d'If*, in *Monuments historiques*, n° 103, juin 1979, p 81-96.

ZYSBERG A. *Les Galériens, Vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France, 1680-1748*, Points Seuil, Histoire, 1^{ère} édition 1987.

Ouvrage collectif, *Les Iles de Marseille, découverte du Frioul*, éd. Alpes de Lumière, n° 157, 2008.

Mémoire et pièces justificatives par les sieurs Granet, Rebecquy et Pascal, de la ville de Marseille, prisonniers détenus au Château d'If, adressés à nos Seigneurs de l'Assemblée Nationale, Marseille, Mossy, 1789, Bibliothèque Méjanès, Fonds Patrimoine, Aix-en-Provence,

Crédits photographiques : © Valérie Laurens-Constantin